

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous croyons ne pouvoir mieux commencer l'*Histoire de cette Quinzaine* qu'en répétant ces éloquents paroles du *Journal de Québec* : " La nation a-t-elle donc commis quelque grande désobéissance aux ordres providentiels, que l'ange de la mort frappe ses premiers nés ! " Oui, nos chefs, nos guides disparaissent du milieu de nous avec une rapidité étonnante ! Le 28 de juillet, une dépêche télégraphique répandait partout la triste nouvelle de la mort de l'honorable Juge Morin, et plongeait dans un deuil profond le pays tout entier ! Deux jours étaient à peine écoulés qu'une autre dépêche venait mettre le comble à la douleur générale, en annonçant la mort de Sir Etienne Paschal Taché, premier ministre. Des coups aussi accablants et aussi fréquemment répétés doivent faire rentrer un peuple en lui-même, et l'engager à réfléchir sérieusement sur l'avenir qui l'attend.

La mort de M. le juge Morin, de l'aveu de tous ceux qui eurent l'avantage de le bien connaître, est celle d'un citoyen vertueux et intègre, d'un grand patriote, d'un chrétien exemplaire et rempli de la foi la plus vive.

Voici quelques détails empruntés au journal déjà cité :

" Augustin Norbert Morin est né en octobre 1803, à St. Valier de Bellechasse. Dès son enfance, il fut d'une constitution plus frêle, plus délicate que les autres enfants de son âge.

" A peine âgé de douze ans, il fut envoyé au séminaire de Québec, où il fit des progrès remarquables et se distingua par des talents plus qu'ordinaires.

" Après avoir terminé, en 1822, un brillant cours d'études classiques, le jeune Morin, malgré quelques velléités pour l'état ecclésiastique, se décida à embrasser une profession libérale.

" Peu de temps après sa sortie du collège, le jeune Morin publia, sous forme de lettre, un remarquable plaidoyer pour défendre le droit qu'avaient les canadiens de faire usage de la langue française. Ce travail le signala de suite à l'attention de nos hommes politiques, qui ne le perdirent plus de vue.

" En 1824, M. Morin laissait Québec pour Montréal, pour y étudier le droit sous M. A. B. Viger. Ce fut pendant qu'il étudiait la loi dans cette ville, que la *Minerve* fut fondée, et qu'il fut chargé de sa rédaction.

" M. Morin redigea cette feuille avec un talent tout à fait remarquable jusqu'en octobre 1833. Il soutint des luttes vraiment formidables contre le *Herald*, le *Montreal Gazette* et autres, qui forts de l'appui qu'ils recevaient du pouvoir, deversaient continuellement l'injure sur tout ce qui portait le nom canadien.

" En 1830, il fut élu membre de la Chambre d'assemblée par son comté natal, le comté de Bellechasse. Il entra donc au parlement la même année que celui qui fut depuis son illustre compagnon d'armes, ou son chef politique, Sir Louis H. Lafontaine.

" En 1834, M. Morin commença à prendre en Chambre une position plus saillante que par le passé, et ce fut vers cette époque qu'il redigea de concert avec quelques amis, les 92 résolutions.

" Comme pour le récompenser de son travail, ses collègues le choisirent pour aller les porter en Angleterre; et avec M. D. B. Viger, qui y était déjà, les déposer aux pieds du Trône.

" En 1834, le comté de Bellechasse le réélit une seconde fois.

" En 1837, M. Morin, établi à Québec, fut jeté en prison, où il demeura plusieurs semaines. En 1838 les vexations de Sir John Colborne ayant encore surexcité le peuple, M. Morin se mit à la tête du mouvement à Québec. Mais apprenant les emprisonnements qui s'opéraient à Montréal, il prit la fuite et passa l'hiver suivant dans une *cabane à sucre*, dans la paroisse de St. François de la Rivière du Sud.

" En 1839, M. Morin reparut en public et se livra complètement à sa profession. En 1841, quand l'union eut été résolue et le système électif remis en vigueur, M. Morin qui résidait alors à Montréal, se fit élire par le comté de Nicolet, pour le premier parlement du Canada uni. Les événements d'alors placèrent MM. Lafontaine et Morin à la tête du parti canadien-français qui s'entendit de suite avec le parti libéral du Haut-Canada, pour enlever le pouvoir aux vieux bureaucrates qui le possédaient contre le gré du peuple.

" Le 1<sup>er</sup> janvier 1842, M. Morin fut nommé juge de district pour Kamouraska et St. Thomas. Mais la même année, M. Lafontaine ayant été appelé par Sir Charles Bagot à la tête des affaires, celui-ci rappela son ancien ami de son exil de Kamouraska, et lui confia le Département des terres de la Couronne avec le titre de Conseiller exécutif. Ce dernier se fit élire par le comté du Saguenay.

" En 1843, M. Morin et ses collègues abandonnèrent le pouvoir malgré leur incontestable popularité, et demeurèrent dans l'opposition jusqu'en 1847.

" Les élections générales qui eurent alors lieu donnèrent une immense majorité au parti libéral dans le Bas-Canada, et une majorité respectable dans le Haut.

" Au commencement de la Session 1848 M. Morin, fut élu orateur de la Chambre d'assemblée par une forte majorité. En 1850, M. Lafontaine ayant donné sa démission, et M. Morin étant regardé comme le premier homme de son parti, fut choisi pour être le chef de la partie bas-canadienne du Ministère, M. Hinks étant premier ministre.

" Comme membre de ce cabinet, et de celui de 1854, M. Morin a rendu des services qu'on ne saurait contester. Dans les premiers jours de l'année 1855, M. Morin abandonna la scène politique et fut choisi pour être un des juges de la cour supérieure.

" M. Morin avait sans contredit, acquit le droit de se retirer de la vie si agitée de la politique et de chercher dans la magistrature un repos digne de ses luttes passées. Pendant plus de 25 ans, il avait combattu pour conquérir la liberté de ses compatriotes. Il a eu à